

4 Comptes annuels 2022

4.1 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre	2022	2021
Rendement			
Financement de base	5.2.1	84'996	80'852
Produits de la recherche Fonds de tiers	5.2.2	2'162	1'744
Taxes d'études	5.2.3	5'371	5'148
Produits divers	5.2.3	2'686	2'783
Total Produits		95'215	90'527
Charges			
Autres contributions à des tiers	5.4.1	3'305	3'269
Charges de personnel	5.3.1	81'359	79'586
Autres charges d'exploitation	5.4.2	8'817	7'240
Amortissements	5.5.8	506	403
Total des charges d'exploitation		93'987	90'498
Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-)		1'228	29
Charges financières	5.6	13	25
Produits financiers	5.6	3	2
Total résultat financier		-10	-23
RÉSULTAT ORDINAIRE		1'218	6
Variation des fonds liés	5.5.13	78	35
Total résultat du fonds		78	35
RÉSULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)		1'296	41

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre	31.12.2022	31.12.2021
Actifs			
Liquidités	5.5.1	3'983	3'949
Créances résultant de livraisons et de prestations	5.5.2	13'246	12'479
Autres créances à court terme	5.5.3	0	2
	Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.		
Stocks		6	3
Comptes de régularisation actifs	5.5.5	1'227	1'678
Actifs courants		18'462	18'111
Immobilisations corporelles	5.5.6	889	1'163
Immobilisations incorporelles	5.5.7	995	303
Actifs immobilisés		1'884	1'466
Total actifs		20'346	19'577
Passifs			
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	5.5.9	789	2'167
Autres dettes à court terme	5.5.10	299	294
Comptes de régularisation passifs	5.5.11	10'530	8'872
Créances à court terme envers les institutions de prévoyance	5.3.2	834	824
Provisions à court terme	5.5.12	2'236	1'477
Capitaux étrangers à court terme		14'688	13'634
Autres dettes à long terme	5.5.13	385	463
Dettes à long terme envers les institutions de prévoyance	5.3.2	10'427	11'351
Provisions à long terme	5.5.12	2'743	3'321
Capitaux étrangers à long terme		13'555	15'135
Total des capitaux étrangers		28'243	28'769
Résultats cumulés		-9'193	-9'233
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)		1'296	41
Total fonds propres		-7'897	-9'193
Total passifs		20'346	19'577

4.3 Tableau de flux de trésorerie

Montants en KCHF	2022	2021
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	1'296	41
Amortissements/réévaluations des actifs immobilisés	506	403
Pertes/omissions des dépréciations de valeur	0	0
Augmentation/diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-578	83
Autres charges/produits sans incidence sur le fonds	-1'825	-932
Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	-767	-1'290
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	1	-1
Diminution/augmentation des stocks	-4	-1
Diminution/augmentation des actifs de régularisation	452	-453
Augmentation/diminution des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-1'346	1'281
Augmentation/diminution d'autres dettes à court terme	3	255
Augmentation/diminution des passifs de régularisation	1'658	839
Augmentation/diminution des provisions à court terme	1'593	-137
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	989	88
Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-147	-224
Désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-808	-251
Désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles	0	0
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-955	-475
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0	0
Total variation nette fonds Liquidités	34	-387
Liquidités au début de l'exercice	3'949	4'336
Liquidités à la fin de l'exercice	3'983	3'949
Variation fonds Liquidités	34	-387
Le fonds Liquidités se compose comme suit :		
Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	7	10
Poste	1'251	2'709
Banque	90	129
Compte courant Administration des finances	2'635	1'101
Total	3'983	3'949

4.4 Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2022

Montants en KCHF	Fonds de base	Fonds de tiers	Total Fonds propres
Fonds propres au 01.01.2020	--9'060	182	--8'878
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	-355	0	-355
Fonds propres au 31.12.2020	--9'415	182	--9'233
Fonds propres au 01.01.2021	--9'415	182	--9'233
Réévaluation selon le chiffre 5.1.3	-334	0	-334
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	374	0	374
Fonds propres au 31.12.2021	--9'375	182	--9'193
Fonds propres au 01.01.2022	--9'375	182	--9'193
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	1'296	0	1'296
Fonds propres au 31.12.2022	--8'079	182	--7'897

Les fonds propres de la PHBern sont divisés en deux sources de financement : les fonds de base et les fonds de tiers.

Fonds de base

Les fonds de base avant répartition du bénéfice comprennent la réserve d'évaluation négative (principalement en raison de la première inscription au bilan des engagements de prévoyance envers la Caisse de pension bernoise [CPB] et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois [CACEB] en 2014) de moins KCHF 25 540 et les résultats annuels (positifs) cumulés de KCHF 16 165 de la PHBern.

Fonds de tiers

Les fonds de tiers comprennent les résultats cumulés obtenus par des activités financées par des fonds de tiers.

Résultat annuel

La PHBern ne peut pas distribuer de bénéfices. Le résultat annuel 2022 sera affecté au capital propre après l'approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

Fonds propres négatifs

Au 31.12.2022, la PHBern présente un fonds propre négatif de KCHF 7 897. Les fonds propres négatifs existent depuis l'introduction du système de cotisation et de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC en 2014. Les fonds propres négatifs n'ont pas d'influence directe sur la marche ordinaire des affaires. Le canton assure la liquidité de la PHBern (art. 71 OHEP) et la solvabilité de la PHBern n'est pas menacée.

5 Annexe aux comptes annuels 2022

5.1 Informations générales

5.1.1 Données générales

La PHBern est l'une des grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse, active dans la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes et des directeurs d'école, ainsi que dans le domaine de la recherche et du développement. La PHBern propose en outre une multitude de services pour le champ professionnel de l'école.

La PHBern est un établissement de droit public dont le canton de Berne est le canton responsable et dont le siège est à Berne. L'adresse est la suivante: PHBern, Länggassstrasse 35, 3012 Berne. Les comptes annuels suivants ont été établis au 31 décembre 2022 et approuvés par le conseil d'école le 28 mars 2023. Les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de septembre 2023.

5.1.2 Principes comptables

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique de langue allemande (LHEP), la PHBern doit établir ses comptes selon une norme comptable reconnue. Les comptes annuels 2022 ont été établis en conformité avec l'ensemble des Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). La période sous revue couvre douze mois. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en milliers de CHF (KCHF) et arrondis. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis en CHF à la date de clôture du bilan. C'est le cours du jour de clôture du bilan qui est pris en compte selon oanda.com. Pour les actifs, les coûts d'acquisition ou de production constituent la base d'évaluation, les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

L'établissement des comptes annuels exige des responsables qu'ils fassent des estimations et des hypothèses qui influencent les produits, les charges et les actifs et passifs présentés au moment de l'établissement du bilan.

5.1.3 Retraitement de résultat et du bilan 2021

Au cours de l'exercice 2022, la PHBern a dû constater que les délimitations temporelles pour les contributions aux études partielles disciplinaires pour le semestre d'automne 2021 (SH21) n'avaient pas été effectuées correctement et que le résultat 2021 de la PHBern avait ainsi été présenté de manière trop positive. Par ailleurs, dans le passé, la part à court terme des créances envers les institutions de prévoyance n'était pas déterminée et présentée. Conformément au cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC, ces erreurs ont été ajustées dans les comptes de l'exercice précédent, comme si aucune erreur n'avait jamais été commise (méthode rétrospective). Le retraitement concerne les positions suivantes :

Compte de résultat

Montants en KCHF	2021 Rapporté	Retraite- ment	2021 Réévalué
Total Produits	90'527	0	90'527
Charges			
Autres contributions à des tiers	2'935	334	3'269
Charges de personnel	79'586	0	79'586
Autres charges d'exploitation	7'240	0	7'240
Amortissements	403	0	403
Total des charges d'exploitation	90'163	334	90'498
Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-)	364	334	29
Total résultat financier	-23	0	-23
RÉSULTAT ORDINAIRE	341	334	6
Total résultat du fonds	35	0	35
RÉSULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)	375	334	41

Bilan

Montants en KCHF	2021 Rapporté	Retraite- ment	2021 Réévalué
Passifs			
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	2'167	0	2'167
Autres dettes à court terme	294	0	294
Comptes de de régularisation passifs	8'538	334	8'872
Créances à court terme envers les institutions de prévoyance	0	824	824
Provisions à court terme	1'477	0	1'477
Capitaux étrangers à court terme	12'476	1'158	13'634
Autres dettes à long terme	463	0	463
Dettes à long terme envers les institutions de prévoyance	12'175	-824	11'351
Provisions à long terme	3'321	0	3'321
Capitaux étrangers à long terme	15'959	-824	15'135
Total des capitaux étrangers	28'435	334	28'769
Résultats cumulés	-9'233	0	-9'233
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	375	-334	41
Total Fonds propres	-8'858	-334	-9'192
Total passifs	19'577	0	19'577

5.2 Positions de recettes de la PHBern

Les revenus de la PHBern proviennent en premier lieu du financement de base, des revenus de la recherche ainsi que des autres revenus. Dans cette section, les principaux postes de revenus de la PHBern sont expliqués plus en détail.

5.2.1 Financement de base

Montants en KCHF	2022	2021
Contribution du canton de Berne	62'315	60'708
Contribution de tiers	4'202	2'213
Contribution AHES (étudiants extra-cantonaux)	18'479	17'931
Total Financement de base	84'996	80'852

Pour l'accomplissement du mandat de prestations du Conseil-exécutif à la PHBern, la haute école reçoit pour l'année 2022 une contribution de KCHF 65 515 (ACE 1526/2021 du 22 décembre 2021). Dont KCHF 1 500 pour l'association BeLEARN, qui ne sont pas à la disposition de la PHBern et ont été transférés à l'association BeLEARN. Sur la contribution cantonale de KCHF 64 015 destinée à la PHBern, KCHF 62 315 ont été comptabilisés sous le poste «Contribution du canton de Berne», ce qui représente 65,5 % (67,1 % l'année précédente) des produits d'exploitation. Les indemnités du canton de Berne d'un montant de KCHF 1 700 francs pour les offres de formation continue et de prestations de service financées par des objets conformément au mandat de prestations 2022 à 2025 sont comprises dans le poste «Contribution de tiers». Certaines indemnités de ce type ont été comptabilisées l'année précédente dans les produits des prestations de service. Vous trouverez des informations complémentaires sur les prestations du canton de Berne sous Transactions avec des parties liées, chiffre 5.8 «Transactions avec des parties liées».

Les frais de scolarité AHES continuent d'augmenter en raison de la hausse continue du nombre d'étudiants et étudiantes, de l'augmentation du tarif AHES et de l'intensité accrue des études ; ils correspondent à 19,4 % (19,8 % l'année précédente) des produits d'exploitation pour l'année sous revue.

5.2.2 Produits de la recherche Fonds de tiers

Montants en KCHF	2022	2021
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse (FNS)	915	959
Autres produits de projets	1'247	785
Total Produits de la recherche Fonds de tiers	2'162	1'744

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers s'élève à KCHF 2 162 pour l'année sous revue et correspond à 2,3 % (année précédente: 1,9 %) des produits d'exploitation. Par rapport à l'année précédente, les projets achevés et les nouveaux projets s'équilibrent. L'écart se justifie par le fait que chaque projet a un volume financier différent.

5.2.3 Taxes d'études et produits divers

Montants en KCHF	2022	2021
Taxes d'études	5'371	5'148
Produits de la formation continue	1'092	760
Produits des prestations	1'166	1'688
Produits divers	428	338
Réductions des recettes	0	-3
Total -Taxes d'études et produits divers	8'057	7'931

Avec KCHF 8 057, soit 8,5 %, les autres produits restent au même niveau que l'année précédente (8,8 %) des produits d'exploitation. Dans l'ensemble, le nombre d'étudiants et étudiantes et de participants aux cours de formation continue à la PHBern a augmenté, ce qui a entraîné une hausse des taxes d'études à KCHF 5 371.

L'année précédente, de nombreux cours de formation continue ont été annulés au premier semestre en raison de la pandémie de coronavirus et le nombre de participants a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui s'est traduit par une hausse des recettes de la formation continue. Certains achats de prestations du canton de Berne ont été comptabilisés en 2022 sous «Contributions de tiers» au lieu de l'être dans le produit des prestations. La création de l'association BeLEARN permet de supprimer les refacturations de salaires via le produit des prestations de service.

5.3 Collaborateurs et collaboratrices

5.3.1 Charges de personnel et effectifs

En 2022, la PHBern employait plus de 1 100 collaborateurs et collaboratrices, répartis sur un peu plus de 500 postes à temps plein. Ce chapitre contient des informations sur les charges de personnel et les engagements de prévoyance. Vous trouverez de plus amples informations sur les effectifs de la PHBern au section 3.2 «collaborateurs et collaboratrices».

Montants en KCHF	2022	2021
Traitements	67'053	65'501
Cotisations de sécurité sociale sans les institutions de prévoyance	5'570	5'503
Institutions de prévoyance	7'477	7'595
Autres charges de personnel	1'259	987
Total charges de personnel	81'359	79'586

Les charges de personnel constituent de loin le poste de dépenses d'exploitation le plus important, avec une part de KCHF 81 359 (86,6 % des charges d'exploitation) (année précédente KCHF 79 586, 87,9 %). Les charges salariales ont augmenté de KCHF 1 552 au cours de l'année sous revue. Les principaux moteurs de cette augmentation sont les nouvelles embauches et les augmentations de temps de travail dues à l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes, les indemnités versées aux professeurs honoraires et l'augmentation des salaires due à la progression salariale. Les salaires

de l'institution hôte BeLEARN ne sont plus inclus dans les chiffres de la PHBern pour l'année de référence en raison de la création de l'association BeLEARN. La provision pour les primes de fidélité augmente de KCHF 175, la provision pour la gestion du temps de travail augmente de KCHF 37.

Les KCHF 7 477 des institutions de prévoyance comprennent KCHF 7 561 de cotisations et une réduction de KCHF 84 qui a été comptabilisée suite à l'ajustement de la provision pour engagement de prévoyance.

5.3.2 Créances envers les institutions de prévoyance

Avec l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014), le calcul des provisions pour les engagements de prévoyance a été adapté. Depuis 2015, la provision (c'est-à-dire l'engagement économique de la PHBern) est déterminée sur la base de l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement jusqu'à fin 2034 et des directives suivantes (paramètres de calcul), qui sont également appliquées pour le canton de Berne:

- Salaires annuel assuré de tous les collaborateurs et collaboratrices (CPB à partir de 25 ans, CACEB à partir de 17 ans) avec date de référence au 31 décembre
- Cotisations de financement de l'employeur de 1,35 % pour la CPB et de 2,55 % pour la CACEB
- Paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %)
- Hypothèse d'évolution de la population 0,31 %
- Nombre d'années restantes selon le plan de financement (fin 2022 = 12 ans)
- Taux d'intérêt de 0 % en raison de la situation actuelle des marchés financiers.

Montants en KCHF	CPB	CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2021	7'740	5'132	12'872
Adaptation des paramètres de calcul	0	0	0
Utilisation (cotisations financières payées)	-480	-333	-813
Constitution de provisions	0	373	373
Dissolution de provisions	-179	-78	-257
Valeur comptable au 31.12.2021	7'081	5'094	12'175
dont à long terme	6'602	4'749	11'351
dont à court terme	479	345	824
Valeur comptable au 01.01.2022	7'081	5'094	12'175
Adaptation des paramètres de calcul	0	0	0
Utilisation (cotisations financières payées)	-478	-352	-830
Constitution de provisions	21	106	127
Dissolution de provisions	-127	-84	-211
Valeur comptable au 31.12.2022	6'497	4'764	11'261
dont à long terme	6'015	4'412	10'427
dont à court terme	481	353	834

Les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés au 31.12.2022 auprès de la CPB (504 assurés) et de la CACEB (514 assurés). Les deux caisses sont des institutions indépendantes de la PHBern et financièrement autonomes.

La CPB présente au 31 décembre 2022 un degré de couverture de 87,6 % (année précédente 97,0 %), ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 33 172 au 31 décembre 2022 (année précédente KCHF 7 871). La CACEB présente au 31 décembre 2022 un degré de couverture de 89,8 % (année précédente 98,4 %), ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 5 027 au 31 décembre 2022 (année précédente KCHF 789). Le découvert dans les caisses de pension à la fin 2022 s'élève au total à KCHF 38 198. L'importante différence entre l'engagement économique de la PHBern (provision) et le découvert des institutions de prévoyance est due à la différence d'approche. L'engagement économique (provision) de la PHBern se fonde sur l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement existant jusqu'en 2034; le découvert est recalculé chaque année par les caisses de prévoyance et peut être soumis à de grandes fluctuations (entre autres évolution de la bourse). Malgré l'important déficit existant au 31.12.2022, la PHBern ne part pas du principe qu'il existe un engagement économique supplémentaire par rapport à l'engagement déjà inscrit au bilan.

Montants en KCHF	Excédents/Découverts	Part économique		Variation avec effet sur le résultat par rapport à l'année précédente	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021			31.12.2022	31.12.2021
Plans de prévoyance avec excédents de couverture	0	0	0	0	0	0	0
Plans de prévoyance avec déficits de couverture	38'198	11'261	12'175	-914	7'561	7'477	7'595
CPB	33'172	6'496	7'081	-585	7'561	7'477	7'595
CACEB	5'027	4'765	5'094	-329			
Total	38'198	11'261	12'175	-914	7'561	7'477	7'595

Principes comptables

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont calculés à la date de clôture du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique n'a lieu que si l'on s'attend à un effet positif sur les flux financiers futurs (par ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (par ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont inscrits au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

5.4 Charges d'exploitation

Cette section fournit des informations complémentaires sur les autres contributions à des tiers et sur les autres charges d'exploitation.

5.4.1 Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	2022	2021
Bourses	265	69
Contributions versées aux propres établissements	3'040	3'199
Total Autres contributions à des tiers	3'305	3'268

Les bourses comprennent les contributions à la mobilité des étudiants et étudiantes et des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern (KCHF 265). Ces contributions ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la disparition des effets de la pandémie de coronavirus.

Le poste le plus important sous «Contributions versées aux propres établissements» est la participation de la PHBern aux frais de la bibliothèque vonRoll (inchangé: KCHF 1 590). Par ailleurs, l'acquisition de prestations de formation (en fonction du choix des disciplines) auprès d'autres hautes écoles est représentée. En outre, des coûts sont comptabilisés pour les crédits médias, pour les médias électroniques et pour les charges du «Kulturpromille». L'ensemble de ce poste représente 3,5 % (3,6 % l'année précédente) des charges d'exploitation.

5.4.2 Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2022	2021
Charges liées aux bâtiments	2'823	2'400
Entretien, réparation, remplacement	306	223
Charges administratives	1'296	1'134
Charges informatiques	2'578	1'909
Autres charges	1'814	1'574
Total Autres charges d'exploitation	8'817	7'240

Les coûts suivants sont représentés dans les charges liées aux bâtiments: frais annexes, travaux d'entretien, petits investissements, surveillance et nettoyage. Les charges de location ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. D'une part, les charges liées aux bâtiments comprennent des frais d'entretien et de nettoyage moins élevés mais, d'autre part, des prix de l'électricité plus élevés entraînent des coûts supplémentaires importants. Les charges informatiques de KCHF 2 578 représentent tous les frais de tiers liés à l'informatique. Des charges d'exploitation de logiciels plus élevés, notamment la mise en service de deux nouvelles plateformes de communication pour les collaborateurs et collaboratrices et les étudiants et étudiantes, entraînent des coûts supplémentaires par rapport à l'année précédente. Dans le poste «Autres charges», les frais de matériel pour les projets de recherche et la participation aux frais des cantines ont augmenté au cours de l'année sous revue (disparition des effets de la pandémie de coronavirus).

5.5 Actifs et passifs

Cette section contient des informations complémentaires sur l'actif circulant et l'actif immobilisé ainsi que sur les capitaux étrangers à court et à long terme de la PHBern.

5.5.1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	7	10
Poste	1'251	2'709
Banque	90	129
Compte courant Administration des finances	2'635	1'101
Total des liquidités	3'983	3'949

Le canton de Berne organise la gestion de la trésorerie de la PHBern. Les paiements des salaires, les paiements importants entre les hautes écoles bernoises et la contribution cantonale sont effectués via le compte courant Administration des finances.

Principes comptables

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. Si le solde est positif, le compte courant de l'administration des finances fait également partie des liquidités. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

5.5.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant de livraisons et prestations envers des tiers	13'246	12'341
Créances résultant de livraisons et prestations envers des parties liées	0	138
Correction de valeurs résultant de livraisons et de prestations	0	0
Total des créances résultant de livraisons et de prestations	13'246	12'479

La raison de ces créances élevées consiste avant tout dans des frais de scolarité AHES ouverts du semestre d'automne 2022 (y compris en partie IVP NMS) de KCHF 11 240 avec un délai de paiement de 60 jours (délai de paiement l'année suivante). De plus, des fonds d'études ont été facturés en décembre 2022 pour le semestre de printemps 2023. Dans les comptes de régularisation passifs, les parts pour l'année 2023, y compris la part pour l'IVP NMS, sont corrigées pour ces créances. L'évaluation individuelle des créances exigibles ne révèle aucun besoin de correction de valeur.

Principes comptables

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées à leur valeur nominale; pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.3 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Autres créances à court terme envers des tiers	0	1
Autres créances à court terme auprès envers des parties liées	0	1
Total des autres créances à court terme	0	2

Le dépôt de garantie en espèces sur le compte de douanier, qui figurait encore au bilan l'année précédente, a été remboursée à la PHBern. Aucune créance envers des parties liées n'est exigible à la fin de l'année.

Principes comptables

Les autres créances à court terme sont évaluées à leur valeur nominale. Pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.4 Stocks

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Stocks de Matériel auxiliaire et d'exploitation	6	3
Total Stocks	6	3

Par stocks de matériel auxiliaire et d'exploitation, on entend le stock de pellets de bois.

Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur.

5.5.5 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Charges payées d'avance	818	997
Produits non encore perçus	409	681
Total comptes de régularisation actifs	1'227	1'678

Les charges payées d'avance sont en grande partie des charges liées aux bâtiments et des charges informatiques. En outre, les soldes négatifs d'heures variables de KCHF 177 y sont inclus (cf. chiffre 5.5.12 «Provisions à court et à long terme»).

Le poste «produits non encore perçus» comprend des régularisations pour des produits à recevoir pour un centre de didactique des disciplines, pour des prestations de service et pour des produits de projets.

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

5.5.6 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF							
	Machines et appareils	Mobilier et équipements	Machines de bu- reau, matériel in- formatique, multi- média	Instruments de musique	Autres immobili- sations corpo- relles	Immobilisations en cours	Total Immobilisa- tions corporelles
Valeurs d'acquisition							
État au 01.01.2021	256	144	1'678	79	38	0	2'195
Entrées	0	0	0	0	0	273	273
Sorties	0	0	0	0	0	0	0
Reclassifications	6	36	146	0	30	-218	0
État au 31.12.2021	262	180	1'824	79	68	55	2'468
Correction de valeur cumulée							
État au 01.01.2021	175	72	648	19	15	0	929
Amortissements planifiés	25	11	329	6	5	0	376
Sorties	0	0	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	200	83	977	25	20	0	1'305
Valeur comptable au 31.12.2021	62	97	847	54	48	55	1'163
Valeurs d'acquisition							
État au 01.01.2022	262	180	1'824	79	68	55	2'468
Entrées	0	0	0	0	0	92	92
Sorties	0	0	-7	0	0	0	-7
Reclassifications	0	9	113	16	9	-147	0
État au 31.12.2022	262	189	1'930	95	77	0	2'553
Correction de valeur cumulée							
État au 01.01.2022	200	83	977	25	20	0	1'305
Amortissements planifiés	25	14	313	6	8	0	366
Sorties	0	0	-7	0	0	0	-7
État au 31.12.2022	225	97	1'283	31	28	0	1'664
Valeur comptable au 31.12.2022	37	92	647	64	49	0	889

Principes comptables

Les immobilisations corporelles mobiles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation corporelle. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipements	10–15 ans
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	3–5 ans
Véhicules	4–6 ans
Instruments de musique	10–50 ans
Installation dans des biens loués à des tiers	10 ans ou durée maximale de location

5.5.7 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets informatiques	Immobilisations en cours	Total des immobilisations incorporelles
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01.2021	1'764	0	0	1'764
Entrées	0	0	251	251
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	0	0	0	0
État au 31.12.2021	1'764	0	251	2'015
Correction de valeur cumulée				
État au 01.01.2021	1'686	0	0	1'686
Amortissements planifiés	26	0	0	26
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2021	1'712	0	0	1'712
Valeur comptable au 31.12.2021	52	0	251	303
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01.2022	1'764	0	251	2'015
Entrées	0	0	831	831
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	864	0	-864	0
État au 31.12.2022	2'628	0	218	2'846
Correction de valeur cumulée				
État au 01.01.2022	1'712	0	0	1'712
Amortissements planifiés	139	0	0	139
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2022	1'851	0	0	1'851
Valeur comptable au 31.12.2022	777	0	218	995

Principes comptables

Sont considérées comme immobilisations incorporelles les solutions logicielles, les applications logicielles, les brevets et les licences acquis ainsi que créés en interne. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations incorporelles est fixée comme suit:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Logiciels	5 ans
Projets informatiques	5 ans

5.5.8 Amortissements

Montants en KCHF	2022	2021
Amortissements des immobilisations corporelles	366	376
Amortissements des immobilisations incorporelles	140	27
Total Amortissements	506	403

Les amortissements planifiés s'élèvent à KCHF 506 et ont augmenté au cours de l'année sous revue, principalement en raison de l'activation partielle d'un logiciel. Aucun amortissement non planifié n'est à signaler.

5.5.9 Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers de tiers résultant de livraisons et de prestations	784	1'162
Dettes envers de parties liées résultant de livraisons et de prestations	5	1'005
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	789	2'167

Les créances à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées en fin d'année ne sont pas exigibles et sont payées aux fournisseurs conformément au délai de paiement accordé. En ce qui concerne les créances résultant de livraisons et de prestations envers des personnes parties liées, il s'agissait l'année précédente d'une contribution du canton de Berne pour la mise en place de BeLEARN (ACE 1239/2021), non utilisée au cours de l'exercice. Celle-ci a été transmise à BeLEARN au cours de l'année sous revue.

Principes comptables

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

5.5.10 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Autres dettes é court terme de services de l'État	29	35
Autres dettes à court terme envers des tiers	70	59
Fonds dépendants (part à court terme)	200	200
Autres dettes à court terme envers des parties liées	0	0
Total Autres dettes à court terme	299	294

Les autres dettes à court terme comprennent les dettes non exigibles au titre de la TVA et les dettes envers l'association des étudiants et étudiantes et le personnel. Le poste «Fonds dépendants (part à court terme)» correspond à la part à court terme du Fonds pour le «Kulturpromille». De plus amples informations sur les fonds sont disponibles au chapitre 5.5.13 «Autres dettes (fonds affectés à court et long terme)».

Principes comptables

Les autres dettes à court terme sont celles dont l'échéance est inférieure ou égale à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations.

5.5.11 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Charges non encore payées	2'387	1'256
Produits déjà perçus	8'143	7'616
Total comptes de régularisation passifs	10'530	8'872

Dans le poste «Charges non encore payées», les factures non comptabilisées à la date de clôture du bilan pour l'année 2022 sont régularisées (notamment factures de l'informatique, frais annexes des bâtiments, projets et un décompte ouvert Études partielles spécialisées pour le semestre d'automne 2022). En outre, les indemnités de stage et les honoraires dus ont été régularisés. Dans la rubrique «produits déjà perçus» on a surtout délimité les frais de scolarité AHES, les taxes semestrielles et de formation continue déjà facturés ainsi que les produits de projets facturés.

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

5.5.12 Provisions à court et à long terme

Montants en KCHF	Avoirs en temps	Primes de fidélité	Congé de recherche et de formation	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 01.01.2021	1'934	1'241	1'501	177	4'853
Constitutions	410	608	703	10	1'731
Utilisation	-437	-594	-618	-177	-1'826
Soldes négatifs de temps activés	40	0	0	0	40
Dissolution	0	0	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2021	1'947	1'255	1'586	10	4'798
Valeur comptable au 01.01.2022	1'947	1'255	1'586	10	4'798
Constitution	2'010	860	341	0	3'211
Utilisation	-1'963	-684	-362	-6	-3'015
Soldes négatifs de temps activés	-10	0	0	0	-10
Dissolution	0	0	0	-4	-4
Valeur comptable au 31.12.2022	1'984	1'431	1'565	0	4'980
dont à long terme	918	933	892	0	2'743
dont à court terme	1'066	498	673	0	2'236

Avoirs en temps

La provision pour les avoirs en temps comprend les avoirs en heures variables, les soldes de vacances et les avoirs en comptes à long terme des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern. La provision augmente de KCHF 37 au cours de l'année sous revue. Les avoirs de vacances ont augmenté de KCHF 48 au total, les avoirs de comptes à long terme ont diminué de KCHF 91 et les soldes d'heures variables ont augmenté de KCHF 80. Les soldes d'heures variables négatifs ont diminué de KCHF 10 au cours de l'exercice sous revue, ils sont transférés dans les comptes de régularisation actifs (chiffre 5.5.5 «Comptes de régularisation actifs (CRA)»).

Prime de fidélité

Conformément à l'ordonnance sur le personnel, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern ont droit à une prime de fidélité. Le versement a lieu pour la première fois après dix ans de service, puis tous les cinq ans de service supplémentaires. La provision pour les primes de fidélité comprend la contre-valeur monétaire attendue des primes de fidélité cumulées des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern.

Congé de recherche et de formation

Conformément à la LHEP/OHEP, les enseignants et enseignantes de la PHBern ont la possibilité de demander un congé de recherche et de formation. Au cours de leur engagement, les enseignants et enseignantes peuvent se voir accorder un congé de recherche et de formation de 18 mois au maximum. La provision pour les congés de recherche et de formation comprend la contrepartie monétaire acquise des coûts accumulés pour ces congés.

Autres provisions

L'année précédente, la rubrique «Autres provisions» comprenait une provision pour risques TVA de KCHF 10. Au cours de l'année sous revue, la provision a été utilisée à hauteur de KCHF 6 et les KCHF 4 restants ont été dissous.

Principes comptables

Les provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, tandis que les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est une obligation probable fondée sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement générateur d'obligation doit avoir eu lieu avant la date de clôture du bilan. Il peut être fondé sur une obligation explicite de droit ou de fait. Des provisions sont actuellement inscrites au bilan pour les soldes d'horaires variables, de longue durée et de vacances des collaborateurs et collaboratrices (provision pour la gestion du temps), les primes de fidélité attendues des collaborateurs et collaboratrices, les droits résultant de congés de recherche et de formation des enseignants et enseignantes ainsi que les droits résultant de rentes spéciales et de rentes transitoires.

La constitution de la provision s'effectue par le débit du poste de charges correspondant. La réduction ou la dissolution de provisions doit être effectuée dans le même domaine du compte de résultat que leur constitution. Les variations des provisions sont énumérées dans le tableau des provisions.

5.5.13 Autres dettes (fonds à court et long terme)

Montants en KCHF	Situation initiale 01.01.2022	Re- classement	Attribution	Utili- sation	Situation finale 31.12.2022
Kulturpromille	663	0	208	-286	585
Fonds BeLEARN	0	0	2'038	-2'038	0
Total des engagements (fonds)	663	0	2'246	-2'324	585
dont à long terme	463	0	208	-286	385
dont à court terme	200	0	2'038	-2'038	200

Le Kulturpromille est une offre de la PHBern pour la promotion d'activités culturelles et est géré comme un fonds. Les fonds de l'année 2022 ont été utilisés pour des contributions au sport universitaire, à des projets culturels et à la caisse sociale.

Principes comptables

Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches, pour lesquelles une comptabilité séparée est tenue. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements respectifs sur la base de l'ordonnance sur la PHBern de langue allemande (OHEP). La distinction entre le court et le long terme se fait selon les règles du fonds; lorsque celles-ci font défaut, sur la base de l'utilisation des trois dernières années.

5.6 Résultat financier

Cette section contient des informations sur le résultat financier de la PHBern.

Montants en KCHF	2022	2021
Charges financières	13	25
Produits financiers	3	2
Total résultat financier	-10	-23

Le résultat financier comprend les charges et produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les produits d'escompte.

5.7 Autres publications

Cette section contient des informations qui n'ont pas été publiées dans une autre section, ainsi que les indications sur les positions non inscrites au bilan (opérations hors bilan) et les transactions avec des parties liées.

5.7.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun cautionnement, aucune obligation de garantie ou constitution de gage en faveur de tiers.

5.7.2 Créances/Engagements éventuels

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucune créance ni aucun engagement éventuels à déclarer.

5.7.3 Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan sont des contrats à long terme pour des services informatiques, pour la plateforme informatique de la bibliothèque ainsi que pour un prestataire de services de restauration.

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Engagements sur contrats à long terme	523	741

5.8 Transactions avec des parties liées

Est considérée comme personne (physique ou morale) est liée toute personne qui peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles de la PHBern. Sont considérés comme une partie liée les membres du conseil d'école et de la direction de l'école. De même, le canton de Berne (pour les contributions dans le cadre du mandat de prestations à la PHBern pour les années 2022 à 2025) compte parmi les parties liées. L'association BeLEARN (l'année précédente le consortium BeLEARN) est considérée comme une personne proche au sens de la RPC 15/2 (part des voix de la PHBern de 20 % ainsi que fonction d'institution hôte). Toutes les transactions importantes ainsi que les avoirs ou les créances envers des parties liées qui en résultent sont publiés séparément dans les comptes annuels. L'attribution de mandats ainsi que l'achat de prestations de la PHBern par des offices du canton de Berne ne sont pas considérés comme des transactions importantes avec des parties liées et ne sont pas publiés séparément dans les comptes annuels.

La rémunération du conseil de l'école se fait sous la forme d'une indemnité forfaitaire. La PHBern n'a pas accordé de garanties, de prêts, d'avances ou de crédits aux membres du conseil ou de la direction de l'école.

5.8.1 Transactions avec un volume financier chiffrable

Montants en KCHF Transaction	Volumes 2022	Volumes 2021	Autres conditions importantes
Mandat de prestations de 4 ans du Conseil exécutif et de la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern			Durée de 4 ans du mandat de prestations
Contribution cantonale annuelle à la PHBern	62'315	60'708	Approbation annuelle de la cotisation annuelle par le Conseil exécutif
Achats de prestations par le canton de Berne	3'793	2'595	
Case Management	800	800	
Contribution aux frais pour les enseignants et enseignantes et les directions d'école dans le domaine des écoles spécialisées	750	750	
Crédit supplémentaire pour le programme d'études 21	0	300	
Programme d'études 21	200	200	
Point de contact Pénurie de personnel enseignant	124	82	
IS2 Offres Formation continue*	500	0	
Offres Bibliothèques scolaires et communales*	100	0	
Contribution participation Centre BeLEARN	500	0	
Conseil en pédagogie curative Pool 2 (CPS2)	400	400	
Projet d'assistance scolaire	79	15	
STIM-en route	75	48	
Projet d'aide à la classe	55	0	
Offres complémentaires Crise ukrainienne	210	0	
Contributions du canton de Berne	32	13	
Jeunesse et sport	22	13	
Utilisation pour les enseignants et enseignantes sans formation pédagogique	10	0	
Contributions du canton de Berne	20	0	
École favorable à l'activité physique	20	0	
Total du volume financier du canton de Berne	66'160	63'316	Accords individuels par prestation

*Jusqu'en 2021, sous «Contribution cantonale annuelle»; avec la nouvelle période de mandat de prestations 2022 à 2025, nouvellement mentionnée séparément

Montants en KCHF Transaction	Volume 2022	Volume 2021	Autres conditions importantes
Contribution de l'institution hôte	1'500	0	
Dont prestation pécuniaire à BeLEARN	1'355	0	Selon le mandat de prestations
Dont prestation corporelles Loyer versé à OIC*	145	0	
Contribution supplémentaire affectée	1'000	0	
Dont prestation pécuniaire à BeLEARN	683	0	Selon RRB 1239/2021
Dont prestation corporelle à OIC*	317	0	
Prestations fournies par la PHBern	39	49	Contrat de prestations
Cotisation de membre à BeLEARN	0	88	Accord de consortium
Refacturation des charges à BeLEARN	1	313	Factures des fournisseurs
Total du volume financier de l'association BeLEARN (année précédente Consortium BeLEARN)	2'540	450	

*Office des immeubles et de construction de la Direction des travaux publics et des transports

5.8.2 Autres opérations non comptabilisées

Autres indications Transaction	2022	2021	Autres conditions importantes
Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne par la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et bureaux)			Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Frais de locaux remis en KCHF, sans les charges de bâtiments indiquées sous le chiffre 5.4.2	7'818	7'823	
Volume des locaux en m ²	21'402	21'419	
Contrats de prestations pour la fourniture de services informatiques gratuits dans le cadre des applications pour le personnel avec le canton de Berne	ne peut pas être chiffré	ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Contrat de prestations en KCHF avec le Contrôle des finances du canton de Berne pour la fourniture de prestations de révision gratuites	58	72	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

5.9 Réalisation d'une évaluation des risques

Le conseil et la direction de l'école ont systématiquement relevé les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et les ont évalués sur la base de critères définis. Les mesures existantes et prévues pour faire face aux risques ont été prises en compte dans l'évaluation.

5.10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'école le 28 mars 2023. Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture du 31 décembre 2022 ayant une influence significative sur les comptes annuels 2022.

Berne, le 28 mars 2023



Prof. Dr Martin Schäfer
Recteur

6 Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Comptes annuels de la Haute école pédagogique
germanophone au 31 décembre 2022

28 mars 2023

Comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2022 : rapport de l'organe de révision

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 24 à 49) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91) et à l'ordonnance sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Haute école pédagogique germanophone au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de l'école. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de l'école aux comptes annuels

Le conseil de l'école est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de l'école est responsable d'évaluer la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Haute école pédagogique germanophone.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Haute école pédagogique germanophone du principe comptable de la continuité d'exploitation

et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener la Haute école pédagogique germanophone à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil de l'école, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport ^{sur} les autres exigences légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances



Ch. Gerber
Responsable de la révision

Berne, le 28 mars 2023